

HONORAIRES CHARGE ACQUEREUR

Transactions Immobilières 6 % TTC

Terrain 10% TTC

**Locations habitations : Honoraires prestations de visite
constitution dossier et rédaction du bail : 10 €/m²TTC
de la surface habitable du logement loué.**

**Honoraires réalisation de l'état des lieux d'entrée
Imputables au locataire : 3 €/m² TTC**

Taux de T.V.A. 20 %